

Saint-Nicolas, le 12 mai 2026

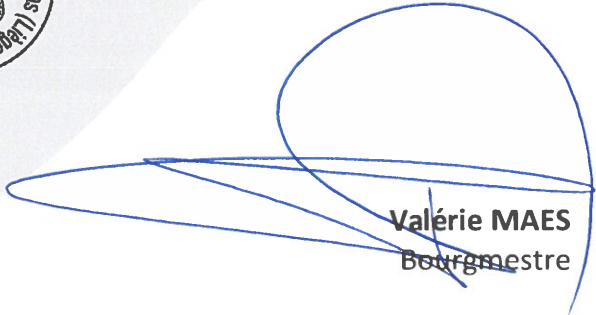
Aux membres du Conseil communal

Madame la conseillère,
Monsieur le conseiller,

En application de l'article L1122-24 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation ainsi que de l'article 12 du règlement d'ordre intérieur du Conseil communal, je vous prie de bien vouloir prendre en compte **le point supplémentaire** à l'ordre du jour de la **séance du Conseil communal du 18 mai 2026**, à 19h30, dont la teneur suit :

A la demande de Mme L. GUDELJ, M. E. GILLET et M. I. ODANGIU (Groupe PTB)

31bis. Motion relative à l'augmentation du minerval dans l'enseignement supérieur



Valérie MAES
Bourgmestre

Note explicative : Motion relative à l'augmentation du minerval dans l'enseignement supérieur

La présente motion vise à permettre au Conseil communal de Saint-Nicolas de prendre position concernant la réforme annoncée par le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles relative aux droits d'inscription dans l'enseignement supérieur.

Selon les annonces du Gouvernement, cette réforme prévoit notamment une augmentation importante du minerval pour les étudiants à taux plein à partir de l'année académique 2026-2027, celui-ci pouvant atteindre 1 194 €, contre un plafond actuellement situé autour de 835 €.

Le groupe PTB estime qu'une telle augmentation risque d'avoir des conséquences importantes sur l'accessibilité financière aux études supérieures, particulièrement pour les jeunes issus des milieux populaires et pour les familles déjà confrontées à la hausse générale du coût de la vie.

En effet, les frais liés aux études supérieures ne se limitent pas au minerval et comprennent également les coûts liés au logement, aux transports, au matériel pédagogique, à l'alimentation et aux dépenses de la vie quotidienne. Dans ce contexte, une augmentation importante des droits d'inscription risque de constituer un frein supplémentaire à la poursuite d'études supérieures.

Bien que la commune de Saint-Nicolas ne soit pas une ville universitaire, de nombreux jeunes de la commune poursuivent des études supérieures dans les établissements de la région liégeoise. Cette question concerne donc directement les habitants de la commune, en particulier les étudiants et leurs familles.

Le groupe PTB considère également que l'accès à l'enseignement supérieur constitue un enjeu important en matière d'égalité des chances, de mobilité sociale et d'émancipation.

Par cette motion, il est proposé au Conseil communal :

- d'exprimer son opposition à l'augmentation substantielle du minerval annoncée par le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles ;
- de souligner les risques sociaux liés à cette réforme ;
- et de demander au Gouvernement de suspendre cette réforme afin d'en réexaminer les impacts sur les étudiants, les familles et l'accessibilité à l'enseignement supérieur.



Motion relative à l'augmentation du minerval dans l'enseignement supérieur

Considérant que :

- De nombreux jeunes de la commune de Saint-Nicolas poursuivent des études supérieures dans les hautes écoles, universités et établissements d'enseignement supérieur de la région liégeoise ;
- L'accessibilité financière aux études supérieures constitue un facteur essentiel d'égalité des chances, d'émancipation sociale et d'accès à l'emploi qualifié ;
- Le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a annoncé une réforme des droits d'inscription dans l'enseignement supérieur prévoyant notamment que le minerval pour les étudiants à taux plein puisse atteindre 1 194 € à partir de l'année académique 2026-2027, contre un plafond actuel d'environ 835 €, soit une augmentation d'environ 43 % ;
- Selon les estimations présentées lors des discussions budgétaires, près de 58 % des étudiants seraient concernés par ce montant plein ;

Considérant en outre que :

- Cette augmentation substantielle du minerval viendrait s'ajouter à la hausse du coût de la vie que subissent déjà les familles : logement étudiant, transports, alimentation, supports pédagogiques et dépenses du quotidien ;
- Pour de nombreuses familles de Saint-Nicolas, déjà confrontées à des difficultés socio-économiques importantes, cette réforme constituerait une charge financière supplémentaire particulièrement lourde ;
- Une telle augmentation risquerait de décourager de nombreux jeunes d'entamer ou de poursuivre des études supérieures, aggravant ainsi les inégalités sociales ;
- L'accès aux études supérieures ne peut devenir un privilège réservé à celles et ceux qui en ont les moyens financiers ;

Considérant enfin que :

- L'article 13 du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, ratifié par la Belgique, prévoit que l'enseignement supérieur " doit être rendu accessible à tous en pleine égalité [...] notamment par l'instauration progressive de la gratuité " ;
- Une augmentation substantielle du minerval va à l'encontre de l'objectif d'accessibilité progressive de l'enseignement supérieur défendu par les engagements internationaux de la Belgique ;
- Investir dans l'enseignement supérieur revient à investir dans l'avenir de la jeunesse, dans la qualification des travailleurs et dans le développement social de l'ensemble de la société ;
- Les communes ont un rôle à jouer dans la défense de l'égalité des chances et de l'accès à l'éducation pour tous ;

Le Conseil communal de Saint-Nicolas :

1. S'oppose au projet d'augmentation substantielle du minerval prévu dans le cadre de la réforme annoncée par le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles.
2. Constate que cette réforme,
 - constitue un frein à l'accessibilité financière à l'enseignement supérieur
 - porte atteinte à l'égalité des chances
 - risque d'exclure davantage de jeunes issus des milieux populaires des études supérieures
3. Demande au Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles de retirer cette réforme et d'en suspendre la mise en œuvre, afin d'en réexaminer les modalités et les impacts sur les étudiants et leurs familles.
4. Mandate le Collège communal pour transmettre la présente motion :
 - au Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles ;
 - au Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles ;
 - ainsi qu'aux organisations représentatives des étudiants.

Pour les mandataires du groupe PTB,

Léa Gudelj, Eric Gillet, Iulian Odangiu

